



Droits de garde et jours fériés

Par **Grib**, le **09/05/2013** à **19:53**

bonjour
Divorcée depuis décembre 2011
Le père de mes enfants a un droit de garde élargi: un week-end sur deux du vendredi 19H au dimanche 20H et un milieu de semaine sur deux du mardi 19H au jeudi matin retour au collège et la moitié des vacances scolaires.
Le problème qui se pose aujourd'hui est à cause du jour férié...
Il les a pris mardi soir comme prévu et a bénéficié du jeudi férié. Je voudrais savoir quand il doit les ramener à la maison, moi je pensais retour à la maison jeudi 20H, à la fin du jour férié, lui pense vendredi matin....
Pouvez-vous me dire qui a raison par rapport au jugement? Ceci dans le but d'éviter des impairs...
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **11/05/2013** à **04:45**

Bonjour, si rien n'est indiqué dans le jugement, les jours fériés ne font pas partis du droit de visite, vous auriez pu récupérer les enfants le jeudi matin. Le parent bénéficiant du droit de visite les a peu et il est bon pour des enfants de voir leurs deux parents, du moment qu'ils sont ramenés à l'école vendredi matin, cordialement

Par **Grib**, le **11/05/2013** à **12:31**

Merci pour votre réponse...
Les jours fériés sont notés dans le jugement, donc il n'y a aucun soucis pour cela; c'était seulement sur l'heure et le moment du retour que se posait ma question...
Devait-il les ramener jeudi soir à 20H00 ou vendredi matin à 9H00?
Mon problème réside dans la non communication de mon ex mari. Il a un droit de garde élargi et

dans l'intérêt de mes enfants, il est bien évident qu'ils doivent passer des moments avec leur père. On est bien d'accord que l'on n'est pas une nuit près, néanmoins je voulais connaître la juste réponse. Il est certainement préférable de communiquer entre parents par mail pour préciser ou demander les choses et les imposer à l'autre... Certes qui n'a pas la garde officielle mais qui les a tout de même beaucoup, donc ce n'est pas le problème.....rnCordialement